

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

Présents : R. MALINVERNO, G. GERBOD, O. PERRAD, J. FOURNIER, F. JOBARD, E. PROST-ROMAND, X. CHAUVIN, A. JACQUET, M. GUYON, J. MOREL, D. DODANE, M. DURAFFOURG, C. GENIN

Excusé : E. PROST-ROMAND

Absents : O. COURROUVILLE et J. PARET

Secrétaire de séance : Olivier PERRAD

Convocation du 04 décembre 2018

- Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu municipal, à l'unanimité.
- Olivier PERRAD est nommé secrétaire de séance.
- Monsieur Le Maire, propose au conseil deux modifications de dernières minutes sur l'ordre du jour : venue de M. Lacanal Sica Jura / désignation membre commission électorale

Le Maire fait part de sa nomination au Conseil Départemental, suite à la disparition de François Godin, en tant que suppléant. Sa présence en mairie sera donc réduite de part un emploi du temps chargé. Les adjoints seront donc sollicités.

1) Projet réhabilitation presbytère : décision finale

L'ordre du jour a été un peu bouleversé à la demande de Monsieur LACANAL de SICA Jura, afin qu'il puisse intervenir en début de séance, présenté le chiffrage définitif du projet, après que tous les lots de la consultation (3 lots n'étaient pas encore pourvus).

Le montant global de l'opération est de 960 195 € TTC (714 547.77 € H.T.).

Financement :

- les diverses subventions s'élèvent à 278 935,69 €.
- un emprunt de 400 000 € à taux révisable à la caisse des dépôts est prévu sur 30 ans
- un prêt de 135 000 € à taux fixe à 1.50 % sur 20 ans
- enfin une somme de 61 288,55 € prise sur les fonds propres de la commune.

Les loyers sont obligatoirement conventionnés (choix de financement et les attributions de logement soumis à conditions de ressources) et couvrent les dépenses à partir de la 10^{ème} année.

Après les dernières questions, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la suite du projet : 7 voix «pour l'arrêt du projet» et 5 voix «pour la poursuite du projet».

Ce projet de réhabilitation est donc stoppé, malgré les études et dépenses déjà engagées et non sans regret de la plupart des conseillers, notamment après le temps et l'énergie dépensés sur ce projet et vis à vis des partenaires financiers prêts à nous suivre sur ce dossier. L'aspect financier avec des montants de travaux conséquents est en grande partie la raison, le conseil municipal ne voulant pénaliser les futurs investissements de la commune pour de nombreuses années. Le conseil municipal n'a pas été non plus rassuré par le projet tel qu'il a été établi et présenté.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

2) Renouvellement CDD Pascale MOREL salle des fêtes

Comme chaque année, le poste de gestion de la salle des fêtes est renouvelé. Le CDD de Pascale Morel est donc reconduit du 01/01/2019 au 31/12/2019 pour la gestion de la salle des fêtes. Le conseil donne son accord pour son renouvellement. Jérôme Morel ne participe au vote.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la délibération, le contrat et tout document afférent à cette affaire.

3) La Taillerie : aide à projet de développement

Valérie Duraffourg à présenter à la commune ses projets de développement pour son magasin la Taillerie. Des travaux de rénovation pour un montant de 205 000 €, qu'elle prévoit de réaliser dans l'ancienne « Taillerie » où était installé son père initialement (vers l'ancienne fromagerie). Valérie Duraffourg, sollicite la commune pour une aide de 5 000 € afin de valoriser son magasin et ainsi favoriser le tourisme du village.

Après échanges et vote à main levée (3 votes contre - 1 abstention - 8 votes pour) une aide sur travaux lui est accordée. Cette aide sera « une aide à installation » (travaux de raccordement, de voirie ou d'accès, réseau incendie, etc...).

Le conseil se félicite de cette information et encourage Valérie Duraffourg dans son projet.

Cette aide est cependant conditionnée à la légalité et à la validité de l'intervention de la commune.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

4) Ajout à l'ordre du jour : désignation d'un membre supplémentaire à la commission électorale

La commission électorale anciennement nommée sera abrogée au 31/12/2018 et un membre supplémentaire à la commission électorale doit être désigné.

A partir du 01/01/2019 le Répertoire Électoral Unique (REU) est mis en place en lieu et place. Le Maire aura tous pouvoirs en matière d'inscription et de radiation qu'il transmet à l'Insee, la Préfecture n'est plus sollicitée.

Alain Jacquet se propose comme membre et est élu sans contestation.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le tableau fourni par la Préfecture et tout autre document afférent à cette affaire.

Comptes rendus - Questions diverses

- 1) Serge Larcher est vendeur d'une parcelle au lotissement « Le Clos Jean ». Celle-ci se trouvant en « non-conformité » avec le PLU (cette parcelle limite l'accès à une grande zone constructible), il semble opportun pour la commune de proposer l'achat d'une bande de terrain de cette parcelle, pour faciliter le développement de reste de la zone constructible. Il est donc proposé au conseil d'acquérir une partie de cette parcelle, les conditions d'achat seront revues ultérieurement. Les frais y afférents seront budgétisés en 2019 : géomètre, achat et frais notariés.

- 2) Jacques Fournier présente au conseil, les premières ébauches du Bureau d'Etudes ayant travaillé sur l'aménagement de la RN5 (mission demandée par Arcade). Plusieurs secteurs sont étudiés, notamment le carrefour de « La demi-lune ». Diverses solutions ont été présentées et seront prochainement chiffrées et approfondies. Les déplacements doux (voie cyclable) ont également été pris en compte. Affaire à suivre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 21 décembre 2018